ESG UQÀM | École des sciences de la gestion International

GUIDE D'INFORMATION
PROGRAMMES D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS – ENTENTES BILATÉRALES
SERVICE DE SOUTIEN À L'INTERNATIONAL (SSI)

À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS DÉSIRANT PARTICIPER À UN ÉCHANGE BILATÉRAL

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

Tous les documents déposés doivent être traduits en français.
Aucun document transmis par courriel ne sera accepté.

- ☐ Formulaire de demande d'admission approuvé et signé par l'établissement d'attache et signé par l'étudiant;
- ☐ une copie de la fiche individuelle d'état civil ou tout autre document (ex. : certificat de naissance) attestant de l'identité de la personne et incluant les noms des parents (exigence du gouvernement du Québec);
- ☐ relevés de notes officiels pour chacune des années d'études universitaires complétées ou en cours;
- ☐ liste complète des cours auxquels vous êtes présentement inscrit (e);
- ☐ si nécessaire, une preuve des compétences linguistiques de l'étudiant, en français ou en anglais, selon la langue d'enseignement des cours suivis;

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018

Les étudiants en programme d'échange peuvent être admis pour au plus deux trimestres, soit à l'automne et/ou à l'hiver. Aucun étudiant en programme d'échange n'est autorisé à prolonger son séjour au trimestre d'été.

Trimestre	Début et fin des cours
Automne 2017	5 septembre au 20 décembre 2017
Hiver 2018	8 janvier au 29 avril 2018

PROGRAMMES OFFERTS ET CHOIX DES COURS

IMPORTANT : Le choix des cours doit être conforme à l'entente établie dans le cadre du protocole d'entente entre l'UQAM et votre établissement d'attache.

Les informations sur les programmes et sur les cours offerts sont disponibles sur le site Internet de l'International de l'École des sciences de la gestion : http://international.esg.uqam.ca/fr/programmes-dechange/cours-offerts/cours-en-francais.html . Pour chacun des programmes offerts, vous trouverez la liste des cours qui en font partie. Vous devrez vérifier si les cours choisis sont offerts au(x) trimestre(s) où vous étudierez à l'UQAM. Portez une attention particulière à l'horaire des cours choisis pour éviter tout conflit d'horaire.

Dans les programmes de premier cycle (baccalauréat) et de deuxième cycle (maîtrise), la langue d'enseignement est majoritairement le français. Vous trouverez la liste de cours offert en anglais à l'adresse suivante : http://international.esg.uqam.ca/fr/programmes-dechange/cours-offerts/cours-en-anglais.html .

Il n'existe pas à ce jour une liste exhaustive qui répertorie l'ensemble de l'offre de cours qui vous est offerte. En effet, celle-ci est très volumineuse. Nous vous invitons à aller suivre les étapes de recherche sur notre site de l'International de l'ESG afin de faciliter vos démarches dans la sélection de vos cours : http://www.international.esg.uqam.ca/fr/programmes-dechange/cours-offerts/cours-en-francais.html

Vous devez **obligatoirement vous inscrire à temps complet quel que soit votre niveau d'études**. **La présence aux cours est obligatoire**.

Au 1er cycle (baccalauréat), une inscription à temps complet représente un minimum de quatre (4) cours (12 crédits) et un maximum de cinq (5) cours (15 crédits) par trimestre. La plupart des cours de premier cycle sont d'une durée totale de 45 heures chacun par trimestre, soit trois (3) heures par semaine, pendant 15 semaines.

Aux cycles supérieurs (maîtrise), l'inscription à temps complet correspond à deux (2) cours par trimestre, soit un minimum de six (6) crédits et un maximum de quatre (4) cours (12 crédits) par trimestre selon le programme.

L'INSCRIPTION DÉFINITIVE AU COURS

Suite à la réception de votre lettre d'acception, vous recevrez la **confirmation d'inscription** (choix de cours), ainsi que les coordonnées du responsable du programme d'études.

Si votre choix de cours n'apparaît pas sur la confirmation d'inscription, vous devrez communiquer avec la personne responsable du programme d'études de l'UQAM.

L'HÉBERGEMENT

Le **Service d'hébergement de l'UQAM** met à la disposition des étudiants une banque de logements et de chambres à louer.

www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-etranger/ressources/hebergement

Si vous n'avez pas trouvé d'hébergement permanent avant d'arriver à Montréal, le Service d'accueil des étudiants internationaux offre une **liste d'hébergement temporaire** pour vous accommoder, le temps de vous trouver un logement pour toute la durée de votre séjour.
www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-etranger/ressources/hebergement .

L'UQAM dispose également de **résidences universitaires** pour ses étudiants. Pour réserver une chambre en résidence, vous devrez fournir votre lettre d'admission officielle de l'UQAM, compléter le formulaire d'inscription et envoyer un dépôt de sécurité de 500$.
http://residences-uqam.qc.ca.

AVANT LE DÉPART

Selon votre pays d'origine, il est possible que vous ayez besoin d'un visa pour entrer en territoire canadien. Pour savoir si vous avez besoin d'un visa : www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp .

AVE – Autorisation de voyage électronique
NOUVEAU : les voyageurs étrangers dispensés de visa qui prennent un vol à destination du Canada doivent obtenir une autorisation de voyage électronique (AVE). Cette exigence ne s'applique pas entre autres aux citoyens des États-Unis et aux voyageurs qui possèdent un visa valide. Pour des informations supplémentaires concernant l'AVE : http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp
Le demande se fait en ligne (avec passeport et carte de crédit), ne prend que quelques minutes et l'AVE est valide 5 ans (ou la durée de votre passeport).

Si la durée de votre séjour d'études à l'UQAM est supérieure à six (6) mois, vous devrez **obligatoirement obtenir, avant votre arrivée** au Québec :

- ☐ **Un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études** délivré par le gouvernement du Québec (Immigration, diversité et inclusion). www.immigration-quebec.gouv.qc.ca
- ☐ **Un permis d'études** émis par le gouvernement du Canada (Citoyenneté et Immigration Canada). www.cic.gc.ca

STAGES

IMPORTANT - Les activités de travail ou de stages hors campus ne sont pas accessibles aux étudiants en programmes d'échanges ni l'encadrement de recherche qui devra être assumé par l'université d'attache de l'étudiant.

ATTENTION! Il n'est pas possible d'**effectuer un stage** en même temps que vos études à l'UQAM. Si vous prévoyez faire un stage après votre échange, vous devrez **obligatoirement** vous prémunir d'un permis de travail en plus du permis d'études. Si vous ne pouvez pas obtenir un permis de travail, il vous sera impossible d'effectuer un stage au Québec.

ASSURANCE SANTÉ OBLIGATOIRE

La loi sur l'assurance maladie du Québec oblige les étudiants internationaux à détenir une assurance santé valide au Québec. Par conséquent, l'UQAM facture à tout étudiant international les frais d'assurance obligatoires, ce qui représente un montant mensuel de 81 $ CAN, soit 324 $/trimestre. Ces frais sont sujets à changement sans préavis.

Le gouvernement du Québec a conclu des ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale incluant un volet relatif à la santé avec certains pays permettant à leurs ressortissants de bénéficier de certaines prestations. Ce sont : la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grèce, le Luxembourg, la Norvège, le Portugal, la Roumanie et la Suède. Pour en savoir plus, veuillez vous référer au ***Guide pratique pour les étudiants internationaux*** (voir rubrique précédente) et au responsable du programme d'échange d'étudiants de votre université. Consultez également le site Internet de la RAMQ : www.ramq.gouv.qc.ca .

Prenez note qu'**aucune assurance contractée dans votre pays d'origine ne sera reconnue à l'UQAM** à des fins d'exemption des frais de couverture médicale. Pour les trimestres auxquels vous serez inscrits. Cependant, une assurance contractée dans votre pays d'origine serait valide pour faire annuler les frais d'assurances pour la période allant du 1er mai au 31 aout, s'il y a lieu.